

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
25/04/2018	25/04/2018	2018-6528

1. Intitulé du projet

Plan Plage lacustre de Sainte-Eulalie-en-Born

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Étangs Landais GEOLANDES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Xavier FORTINON, Président

RCS / SIRET

2 5 4 0 0 3 2 7 0 0 0 0 1 7

Forme juridique

Regroupement de collectivités locales

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°14	Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R.121-5 du Code de l'urbanisme : tous travaux, ouvrages ou aménagements. Les aménagements du Plan Plage de Sainte-Eulalie-en-Born sont donc concernés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site concerné par le Plan-Plage s'étend du Nord vers le Sud, le long du Lac de Parentis-Biscarrosse avec :

- la plage verte, qui est une vaste prairie humide,
- le hangar à bateaux, en cours de rénovation,
- la plage principale, plage de sable fin où sont localisés les jeux et le hall d'animations,
- le 2 bassins du port-de plaisance, où les pêcheurs bénéficient d'un ponton,
- l'aire de Camping-Car.

Le plan-plage prévoit les aménagements suivants (cf. l'annexe 7 - Notice paysagère du projet / Description du projet) :

- Implantation de mobiliers urbains (bancs, tables-bancs, chaises longues, aire de jeux, agrès adultes, etc.),
- Implantation de protections contre les véhicules (bornes, barrières et barrières de contrôle d'accès en bois, fossés/noues, etc.),
- Création de chemins, stationnements et accès PMR, mise au norme du poste handi-pêche,
- Protection des berges d'accès au port, création de rampe de mise à l'eau,
- Aménagement des abords de la piste cyclable (accès piéton/parking, clôture paddock bois, clôture ganivelle, signalétique verticale et horizontale, relocalisation des râteliers vélos).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis par l'aménagement sont de :

- Mettre en valeur un site touristique lacustre avec toutes ses spécificités identitaires : port, tonnes de chasse, environnement boisé,
- Respecter un milieu naturel fragile en minimisant les interventions et en limitant les apports de matériaux et végétaux exogènes au site,
- Favoriser les activités déjà présentes sur le site, et améliorer / compléter par de nouveaux équipements, (Camping-car, jeux...)
- Permettre de répondre à de nouvelles attentes tout en requalifiant un site qui a déjà fait l'objet de plusieurs interventions d'aménagement successives non coordonnées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

les travaux d'aménagement auront lieu de novembre 2018 à mars 2019.

Si besoin, un complément sera effectué à l'automne 2019 (octobre/novembre). L'achèvement des travaux est donc prévue pour novembre 2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

« Naturel et ayant vocation à le rester, le site du projet est à la fois un des lieux de promenade des habitants du village, des résidents du camping municipal, des touristes et visiteurs de passage, des campings caristes, des usagers du port et des pêcheurs. Une zone de baignade surveillée y est aménagée. » (Note de contexte, Géolandes)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à demande de permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface approximative du site concerné	11,1 ha
Revêtement de sol (chemin piéton, chemin PMR, parking drainant, accès, etc.)	660 m ² environ

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**Route du Lac
40200 SAINTE-EULALIE-EN-BORN**Coordonnées géographiques¹**

Long. 0 1° 10' 56" O Lat. 44° 18' 56" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise projet est en partie incluse dans l'enveloppe des ZNIEFF suivantes : - ZNIEFF de type 1 "Rives marécageuses de l'étang de Biscarrosse-Parentis", - ZNIEFF de type 1 "Courant de Sainte-Eulalie", - ZNIEFF de type 2 "Zones humides d'arrière-dune du Pays de Born".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble du site a fait l'objet d'un inventaire naturaliste de mi-mai à fin août 2015 (cf. annexe 8) qui indique la présence de zone humide : - une chênaie pédonculée à Molinie bleue au nord-est, - une saulaie humide à l'ouest.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est inclus dans le périmètre du site inscrit généralisé SIN0000200 "les Étangs Landais Nord".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise projet est en partie incluse dans le périmètre de la ZCS 7200714 "Zones humides de l'arrière dune du Pays de Born".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont nécessiter une consommation d'eau potable (fabrication du béton, alimentation des ouvriers, etc.) à des niveaux difficilement quantifiables à ce stade du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun terrassement d'importance n'est prévu. Les matériaux issus des petits creusements seront conservés sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation des voiries piétonnes, parking drainant nécessitera l'apport extérieur de matériaux de construction (sable, gravier, ciment, etc.) pour des quantités difficilement estimables à ce stade du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'inventaire naturaliste effectué (annexe 8), les enjeux écologiques sont faibles sur ce secteur constitué essentiellement de milieux anthropiques. Les seuls enjeux du site sont représentés par 2 boisements humides (chênaie pédonculée à Molinie, saulaie) et la présence de la loutre sur la plage en bord d'étang. Les mesures en phase travaux préserveront ces enjeux : - Les 2 boisements et les berges ne sont pas concernés par les aménagements du projet - Les débroussaillages seront réalisés en dehors de la période de mars à août.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'évaluation des incidences NATURA 2000 réalisée en mars 2018 (cf. annexe 9) conclut à l'absence d'incidence significative du projet sur la ZCS 7200714 "Zones humides de l'arrière dune du Pays de Born". Analyse confirmée par le courrier de la DDTM des Landes en date du 5 avril 2018.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation des cheminements consommera des espaces de prairies au niveau des zones ouvertes semi-naturelles. En revanche, aucun espace agricole, forestier ou maritime ne sera détruit par le projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur du projet n'est pas concerné par les zones de risque du PPRT du site militaire de Biscarrosse.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement va légèrement accroître l'attractivité du secteur avec pour conséquence une augmentation légère des trafics des piétons, vélos et voitures.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit du chantier en phase travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions lumineuses des candélabres existants du port
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues des revêtements de sol créés (cheminements, parking) s'infiltreront dans le sol très drainant, comme actuellement.</p> <p>Le projet ne prévoit pas d'implanter d'installations sanitaires nouvelles. La situation des sanitaires actuels (douche, WC) ne sera pas modifiée. Les effluents sont traités par de l'assainissement autonome.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. ci dessus
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Production de déchets de chantier en phase travaux.</p> <p>- Production de déchets ménagers et de déchets verts en phase d'exploitation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement prévoit des mesures d'intégration paysagère pour souligner le caractère naturel du site : - Plantation avec des espèces locales, - Renforcement de l'entrée du port part des techniques du génie végétal, - Mobilier urbain sobre, de qualité, en bois, - Revêtement au sol en stabilisé
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ces éléments sont décrits en annexe 10 du présent formulaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

- du faible enjeu écologique des secteurs concernés par les aménagements ;
- du caractère mesuré des aménagements (cheminements, pose de mobilier, etc.) ;
- des mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences attendues du projet, décrites au § précédent ;
- de l'absence d'incidence au titre de Natura 2000
- de l'absence d'application de la Loi sur l'Eau

nous estimons que notre projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
4. Caractéristiques générales du projet : Annexe 7 - Notice paysagère du projet
5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée : Annexe 8 - Inventaire naturaliste de l'emprise projet
6.1 Incidences potentielles du projet : Annexe 9 - Évaluation des incidences NATURA 2000 du projet Annexe 11 : Courrier DDTM des Landes en date du 5 avril 2018 attestant de l'absence d'incidence au titre de Natura 2000 Annexe 12 : Courrier DDTM des Landes en date du 16 juin 2017 stipulant la non application de la Loi sur l'Eau
6.4 Mesures pour la protection de l'environnement et la santé humaine : Annexe 10 - Mesures du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Mont-de-Marsan** le, **24 AVR. 2018**

Signature

Le Président du Syndicat Mixte



Xavier FORTINON



Annexe 1 : cartes de localisation du projet



CARTE A - Localisation du site

Echelle :

1/150 000ème

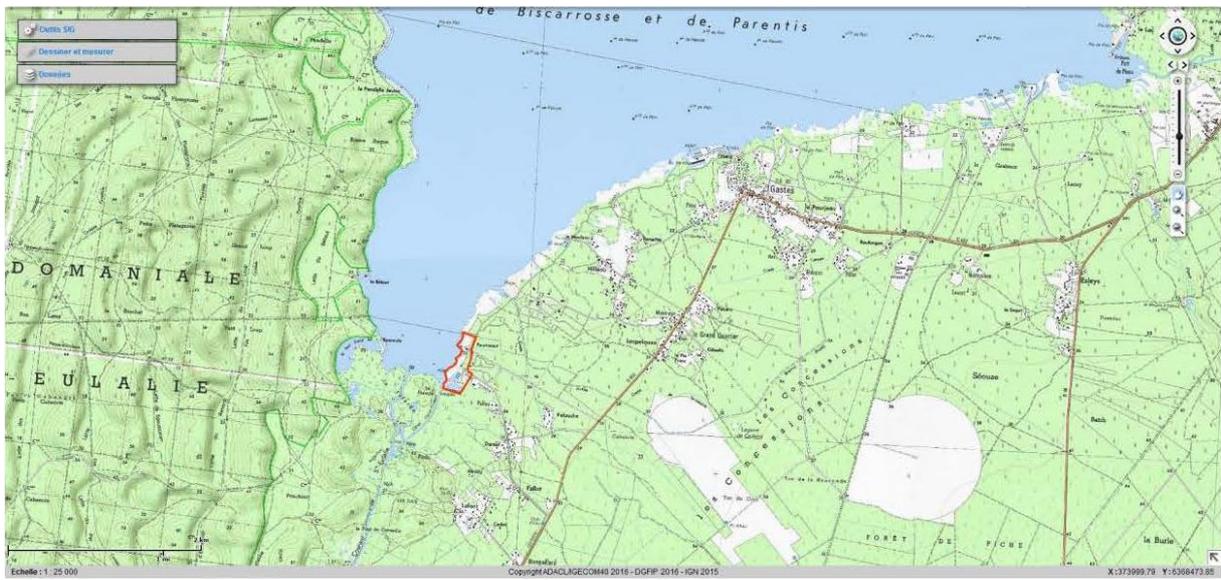
0 4,5 km

Sources : BD Carthage, Agence de l'Eau Adour Garonne
 Réalisation : CDGL, novembre 2014

Légende

-  Limites communales
-  Enveloppe de référence du site Natura 2000
-  Zones humides d'arrière dune du pays de Born
-  Localisation du projet





Source Igecom40 : échelle 1/25 000^{ème}



Source Igecom40 : échelle 1/5 000^{ème}



Aménagements des abords du lac de Parentis-Biscarrosse à Sainte-Eulalie-en-Born

AVANT-PROJET
PLAN DE COMPOSITION

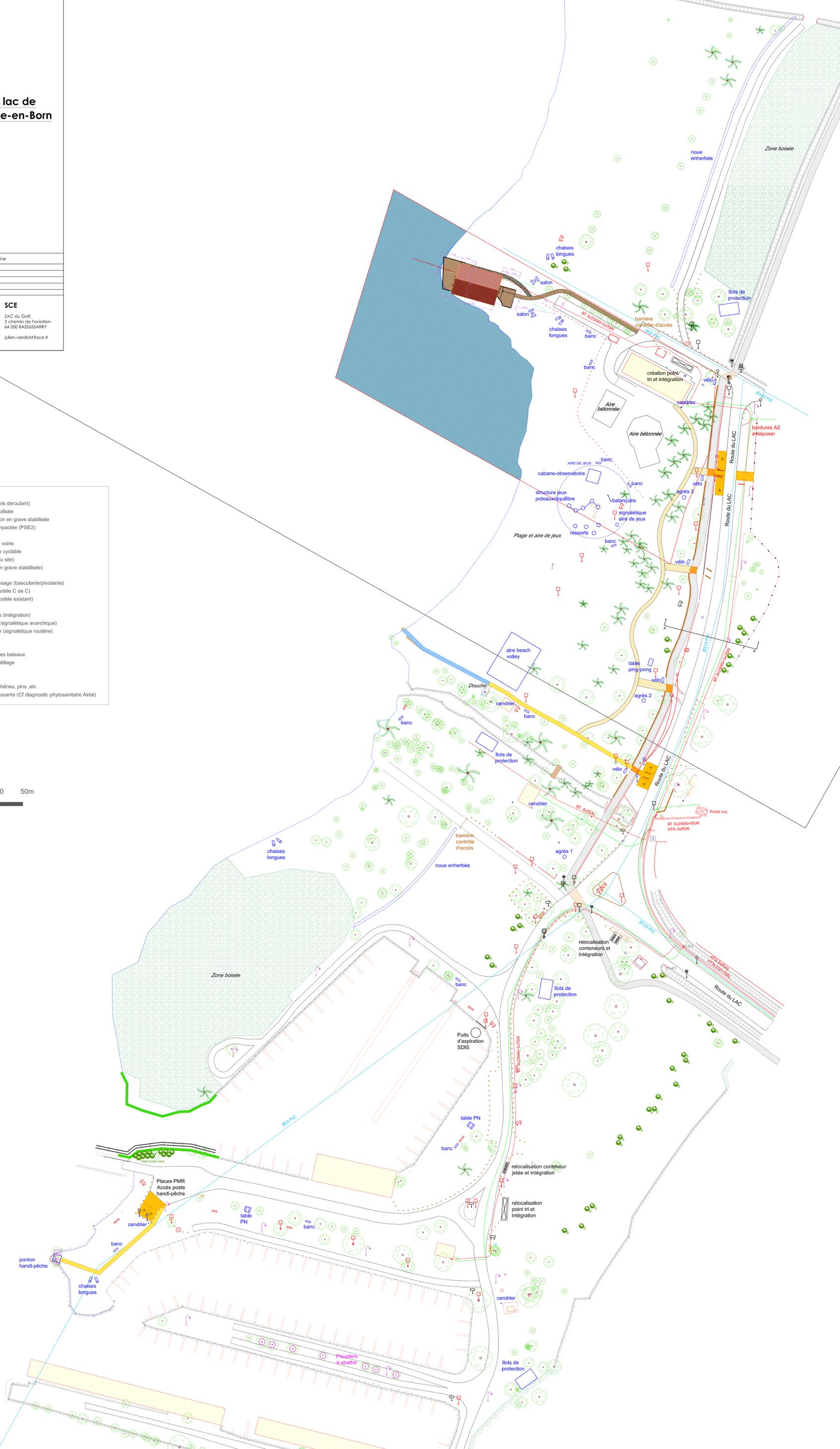
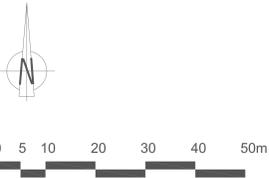
Echelle : 1/750 ème	Date :	Plan d'origine
	24/11/2017	Présentation APS
FÉVRIER 2018	14/12/2017	Présentation AVP
	13/02/2018	Finalisation AVP
	22/02/2018	Finalisation AVP-2

ATELIER de PAYSAGES
Marie Berthé
1076 rte du Levu
40 090 CAMPAGNE
marie.berthe.adp@gmail.com

sce
Aménagement & environnement

SCE
ZAC du Golf,
2 chemin de l'oviation
64 200 BASSUSSARRY
julien.verdickt@sce.fr

- LEGENDE**
- Chemin piéton amovible (tapis déroulant)
 - Chemin piéton en grave stabilisée
 - Parkings PMR et accès piéton en grave stabilisée
 - Chemin piéton en grave compactée (PSE2)
 - Piste cyclable existante
 - Traversée piste cyclable sur voirie
 - Traversée piétonne sur piste cyclable
 - Traverses bois (lot entrée du site)
 - Bordurettes bois (délimitation grave stabilisée)
 - Barrières de contrôle de passage (basculante/pivotante)
 - Barrières bois hautes (Cf modèle C de C)
 - Barrières bois basses (Cf modèle existant)
 - Potelets bois
 - Panneaux cache-conteneurs (intégration)
 - Mobilier existant à déposer (signalétique anarchique)
 - Mobilier existant à conserver (signalétique routière)
 - Lince pour aide rampe
 - Pieux battus pour guidage des bateaux
 - Brise-lame / système anti-battillage
 - Noues/fossés paysagés(e)s
 - Renforcement des berges
 - Plantation de baliveaux de chênes, pins, etc
 - Abattage des arbres déperissants (Cf diagnostic phytosanitaire Atrial)



Plan Plage de Sainte-Eulalie-en-Born – Plan des abords

Etang de Biscarrosse et
de Parentis

Boisement

Route du Lac

Boisement

Boisement

Boisement

Route du Lac

Boisement

Canal Probert

Échelle 1 : 5 000

0 ————— 100 m

Légende :

-  Emprise projet
-  Rayon des 100 m
- 1** Camping du Lac
- 2** Chambres du Lac

Plan Plage de Sainte-Eulalie-en-Born – Situation NATURA 2000

Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born



Légende :

 ZSC FR7200714



AVANT-PROJET

Notice paysagère et des principes d'aménagement

Aménagements des abords du lac de Parentis-Biscarrosse Plan plage lacustre

SAINTE-EULALIE-EN-BORN

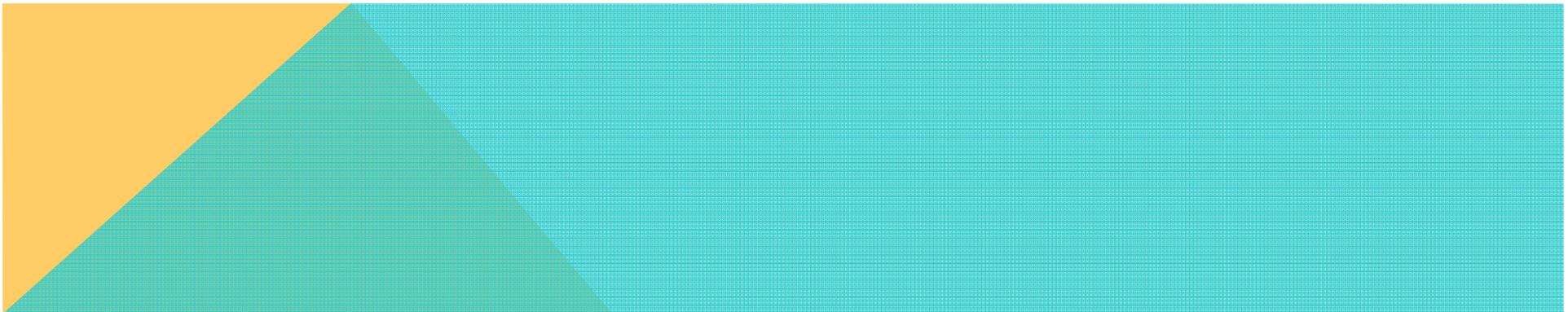


Sainte Eulalie en Born



Sommaire

1. Contexte – Rappel du programme de l'étude
2. Périmètre
3. Présentation générale
4. Principes d'aménagement // La Plage principale
5. Principes d'aménagement // La Plage 'verte'
6. Principes d'aménagement // Le Port de Plaisance
7. Principes d'aménagement // L'Aire de jeux
8. Revêtements
9. Mobilier
10. Génie végétal // Le Port de plaisance
11. Principes paysagers // Palette végétale



1 - Rappel du programme de l'étude

MOBILIER :

Prévoir bancs, tables-bancs, chaises longues, mobiliers aire de jeux, agrès adultes, etc

PROTECTION CONTRE LES VEHICULES :

Prévoir bornes, barrières et barrières de contrôle d'accès en bois, fossés/noues, etc

PLANTATIONS :

Prévoir redensification des plantations arborées

ACCUEIL PMR :

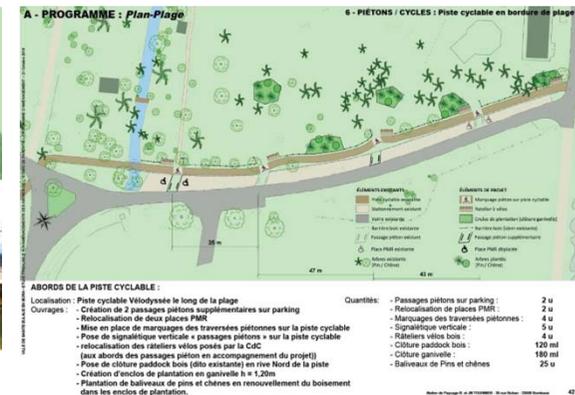
Création de chemins PMR en grave et chemin amovible PMR en tapis déroulant, restructuration de stationnements et accès PMR en grave, mise aux normes du poste handi-pêche

PORT :

Protection des berges d'accès au port, création de rampe de mise à l'eau

ABORDS PISTE CYCLABLE :

Modification des accès piéton/parking, clôture paddock bois, clôture ganivelle, signalétique verticale et horizontale, relocalisation des râteliers vélos,



>> « Naturel et ayant vocation à le rester, il est à la fois un des lieux de promenade des habitants du village, des résidents du camping municipal, des touristes et visiteurs de passage, des campings caristes, des usagers du port et des pêcheurs. Une zone de baignade surveillée y est aménagée. » (Note de contexte, Géolandes)

2 . Périmètre

4

Plage verte

Hangar à bateaux

Aire de jeux

Plage principale

Aire de Camping-cars

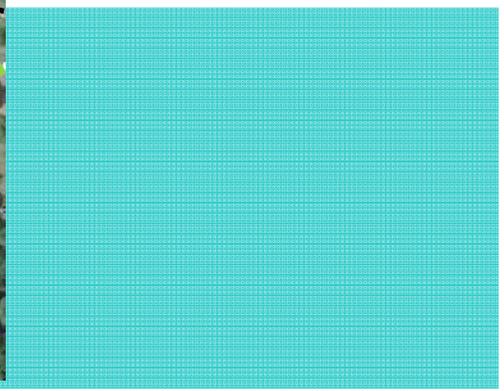
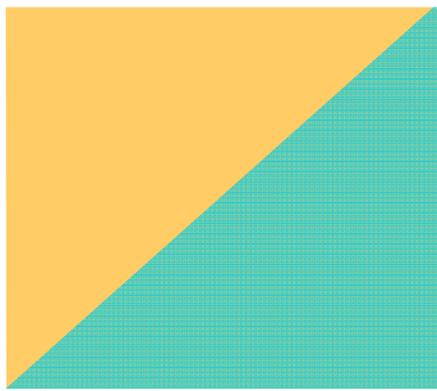
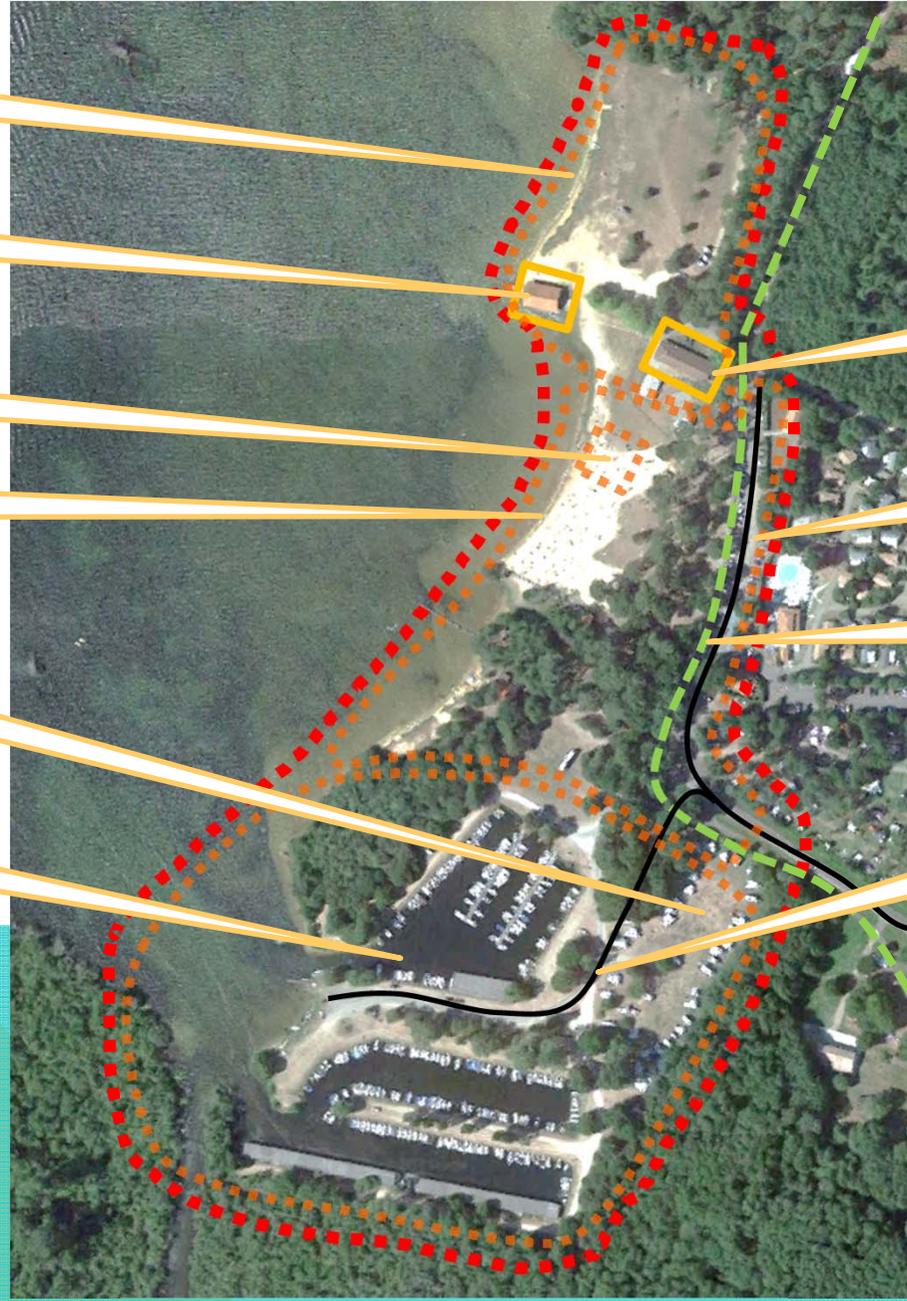
Port de Plaisance

Hall d'animations

Route du Lac

Piste cyclable

Route du Port



3 . Présentation générale

La conception urbaine et paysagère du projet répond aux problématiques spécifiques du site et se traduit par une intervention simple et discrète dans le paysage.

Les objectifs poursuivis par l'aménagement sont de :

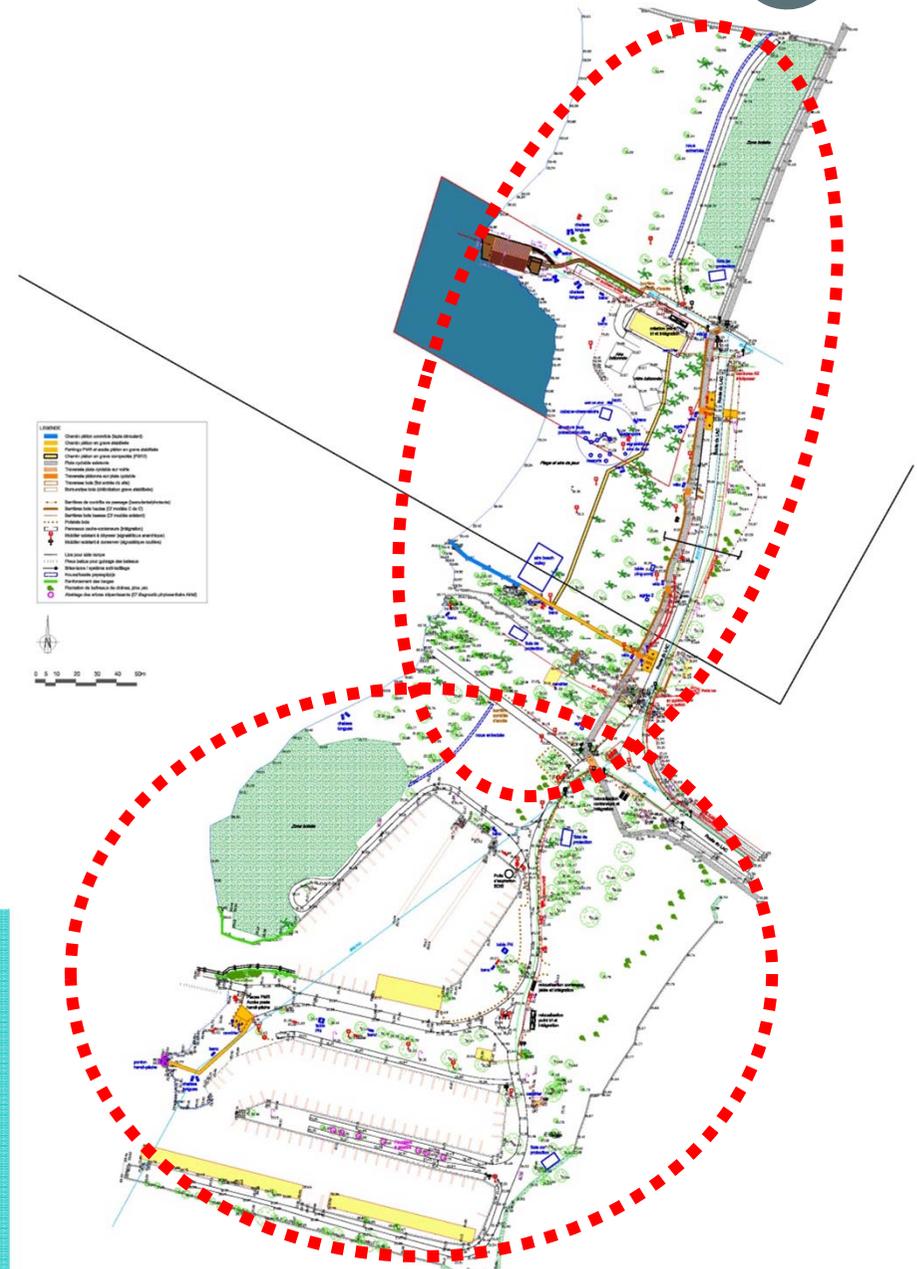
- Mettre en valeur un site touristique lacustre avec toutes ses spécificités identitaires : port, tonnes de chasse, environnement boisé,
- Respecter un milieu naturel fragile en minimisant les interventions et en limitant les apports de matériaux et végétaux exogènes au site,
- Favoriser les activités déjà présentes sur le site, et améliorer / compléter par de nouveaux équipements, (Camping-car, jeux...)
- Permettre de répondre à de nouvelles attentes tout en requalifiant un site qui a déjà fait l'objet de plusieurs interventions d'aménagement successives non coordonnées.

Le lac de Parentis-Biscarrosse, site de Sainte-Eulalie, est une zone menacée par l'envasement, le développement d'espèces végétales envahissantes, et par la fréquentation touristique, notamment automobile. Les aménagements proposés visent donc à :

- Pérenniser le patrimoine environnemental du site, tant par des actions d'aménagements que de pédagogie,
- Redonner une place au piéton, revaloriser les modes de déplacements doux sur le site, tout en réduisant la place de la voiture.

Le site de Sainte-Eulalie-en-Born s'étend du Nord vers le Sud, le long du Lac de Parentis-Biscarrosse avec :

- la plage verte, qui est une vaste prairie humide,
- le hangar à bateaux, en cours de rénovation
- la plage principale, plage de sable fin où sont localisés les jeux et le hall d'animations
- le 2 bassins du port- de plaisance, où les pêcheurs bénéficient d'un ponton
- l'aire de Camping-Car



3 . Présentation générale de l'Avant-Projet

Offre en équipements et mobiliers de loisirs (aire de jeux)

Mise en accessibilité de la plage et du poste MNS

Canalisation des véhicules hors des espaces naturels du site (noues, barrières de contrôle et potelets bois)

Aménagement et protection des berges et de la mise à l'eau des bateaux

Création d'un ponton handi-pêche, mise en place de mobilier d'agrément

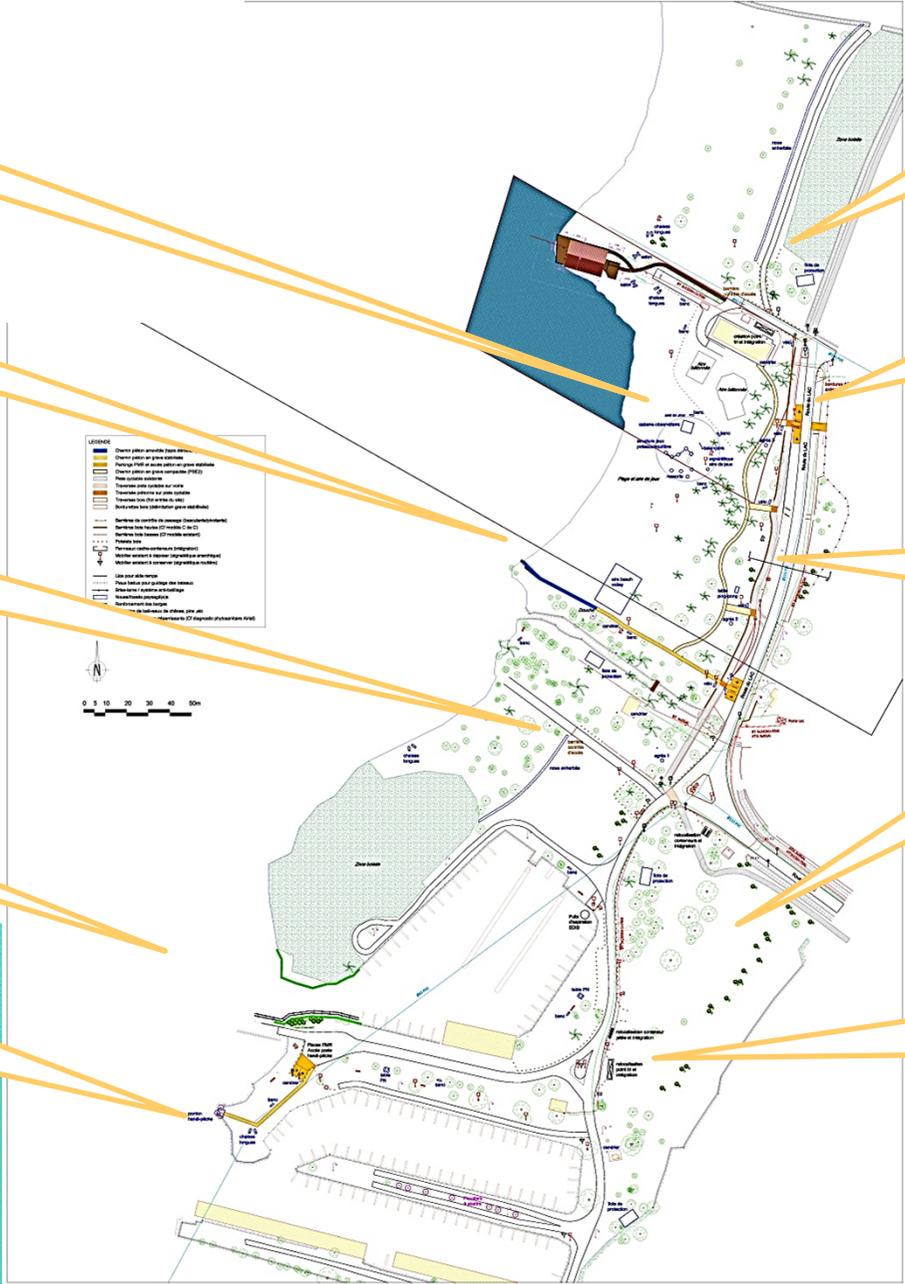
Préservation et mise en valeur de la plage « verte » et du hangar à bateaux

Parkings PMR accessibles et accès piétons canalisés sur la piste cyclable

Protection des piétons et de la piste cyclable contre les véhicules, réorganisation du stationnement

Redensification des boisements, protection et organisation de l'aire de camping-cars

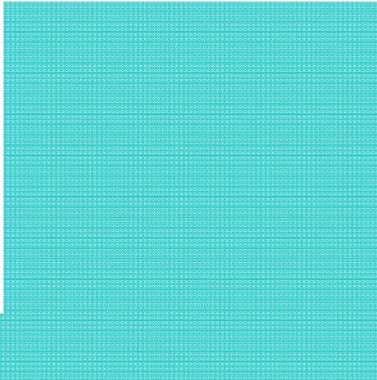
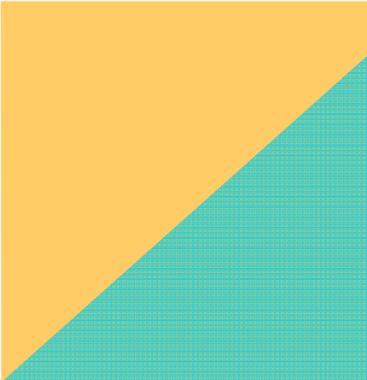
Gestion des espaces de conteneurs à ordures ménagères et de tri



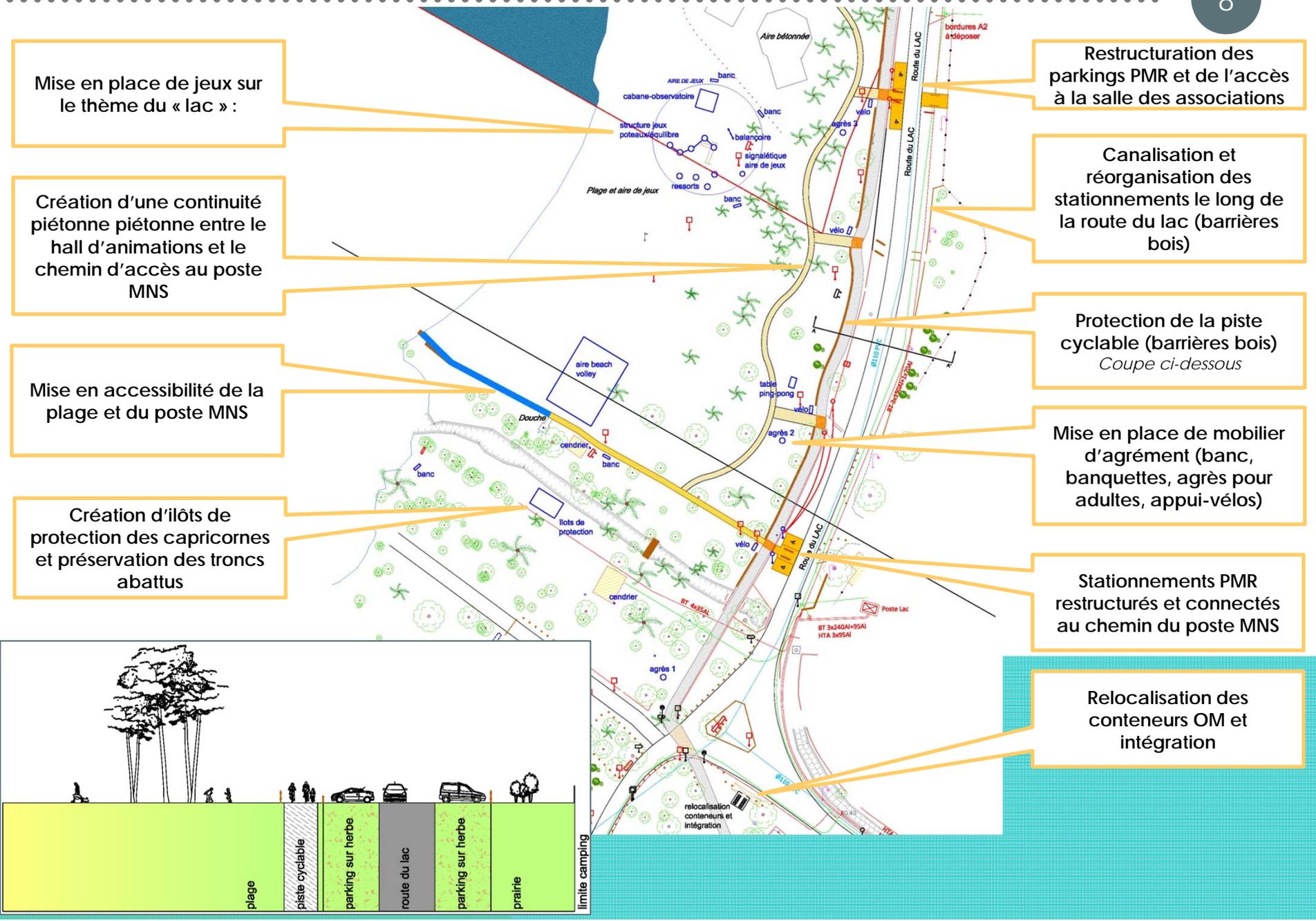
3 . Présentation générale

LEGENDE

	Chemin piéton amovible (tapis déroulant)
	Chemin piéton en grave stabilisée
	Bordurettes bois (délimitation grave stabilisée)
	Parkings PMR et accès piéton en grave stabilisée
	Chemin piéton en grave compactée (PSE2)
	Piste cyclable existante
	Traversée piste cyclable sur voirie
	Traversée piétonne sur piste cyclable
	Traverses bois (îlot entrée du site)
	Barrières de contrôle de passage (basculante/pivotante)
	Barrières bois hautes (Cf modèle C de C)
	Barrières bois basses (Cf modèle existant)
	Potelets bois
	Panneaux cache-conteneurs (intégration)
	Mobilier existant à déposer (signalétique anarchique)
	Mobilier existant à conserver (signalétique routière)
	Lice pour sécurisation rampe de mise à l'eau
	Pieux battus pour guidage des bateaux
	Brise-lame / système anti-batillage (PSE1)
	Noues/fossés paysagé(e)s
	Renforcement des berges
	Plantation de baliveaux de chênes, pins ,etc
	Abattage des arbres déperrissants (Cf diagnostic phytosanitaire)



4 . Principes d'aménagement // La plage principale



Mise en place de jeux sur le thème du « lac » :

Création d'une continuité piétonne entre le hall d'animations et le chemin d'accès au poste MNS

Mise en accessibilité de la plage et du poste MNS

Création d'îlots de protection des capricornes et préservation des troncs abattus

Restructuration des parkings PMR et de l'accès à la salle des associations

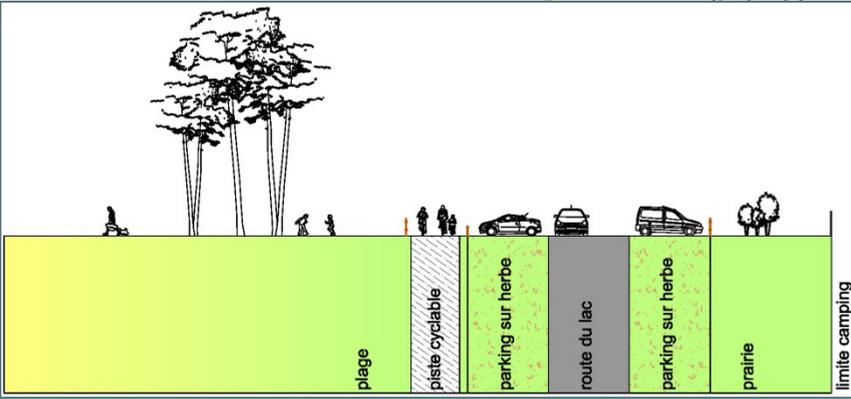
Canalisation et réorganisation des stationnements le long de la route du lac (barrières bois)

Protection de la piste cyclable (barrières bois)
Coupe ci-dessous

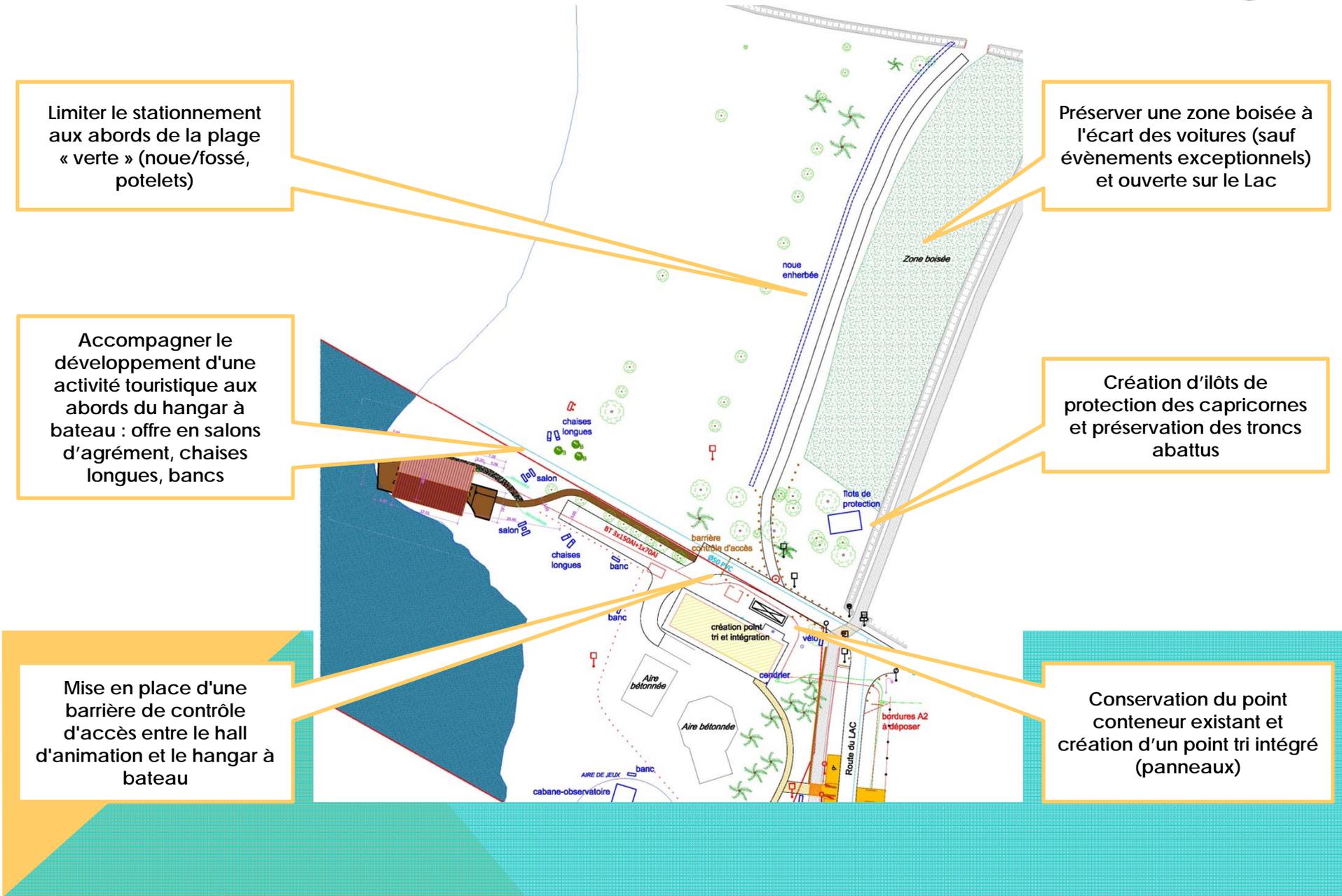
Mise en place de mobilier d'agrément (banc, banquettes, agrès pour adultes, appui-vélos)

Stationnements PMR restructurés et connectés au chemin du poste MNS

Relocalisation des conteneurs OM et intégration



5 . Principes d'aménagement // La plage 'verte'



limiter le stationnement aux abords de la plage « verte » (noue/fossé, potelets)

Préserver une zone boisée à l'écart des voitures (sauf évènements exceptionnels) et ouverte sur le Lac

Accompagner le développement d'une activité touristique aux abords du hangar à bateau : offre en salons d'agrément, chaises longues, bancs

Création d'îlots de protection des capricornes et préservation des troncs abattus

Mise en place d'une barrière de contrôle d'accès entre le hall d'animation et le hangar à bateau

Conservation du point conteneur existant et création d'un point tri intégré (panneaux)

6 . Principes d'aménagement // Le port de plaisance

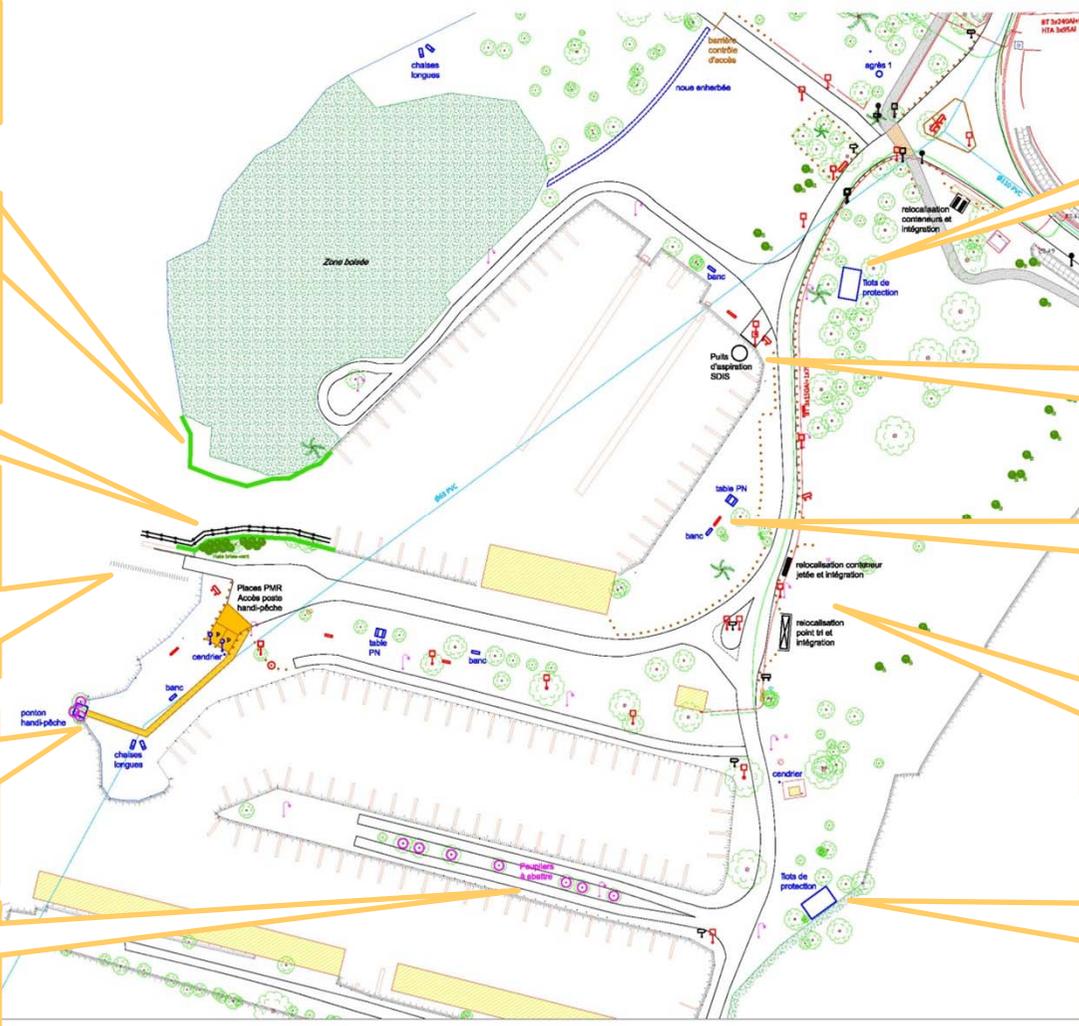
Mise en place de génie végétal pour stabiliser la berge

Mise en place de génie végétal pour stabiliser la berge et réalisation d'un système anti-batillage (diminution puissance des vagues)

Sécurisation de la rampe de mise à l'eau des bateaux par une lice, un guidage des bateaux et une haie brise-vent

Création d'un ponton handi-pêche avec parking dédié, et mise en place de mobilier d'agrément (banc, chaises longues)

Abattage des peupliers en mauvais état sanitaire et pour dégager les vues



Création d'îlots de protection des capricornes et préservation des troncs abattus

Création d'un puits d'aspiration (SDIS)

Mise en place de table de pique-nique et de banc

Déplacement et intégration des conteneurs OM et du point tri (panneaux bois)

Création d'îlots de protection des capricornes et préservation des troncs abattus

7 . Principes d'aménagement // L'aire de jeux



Structure multi-activités / équilibre



Balançoire



Cabane - Observatoire



Ressorts



Signalétique de l'aire



Agrès pour adultes

Le projet de requalification de l'aire de jeux doit renforcer l'identité du lac et de ses activités, notamment au travers des modèles choisis illustrant les thématiques suivantes :

- Faune et flore,
- Nature et forêt,
- Observatoire et pêche.

Nous privilégions des mobiliers de qualité s'intégrant pleinement dans cet espace naturel et préservé.

Les **STRUCTURES D'EQUILIBRE ET BALANCOIRE** : mobilier de jeu mobile qui sollicite la motricité et l'équilibre de l'enfant,
 Les **CABANES**: clins d'œil aux cabanes de pêche et d'observation visibles sur le lac depuis la plage,
 Les **RESSORTS** : représentent des figures emblématiques de la faune locale à préserver, et sensibilisent ainsi le jeune public,
 La **SIGNALETIQUE**: réglementaire, elle informe les usagers des précautions à prendre lors de l'utilisation des divers mobiliers de jeux,
 Le **AGRES POUR ADULTES**: avec des fonctions accessibles au plus grand nombre, ils agrémentent la piste cyclable.

8 . Revêtements

12



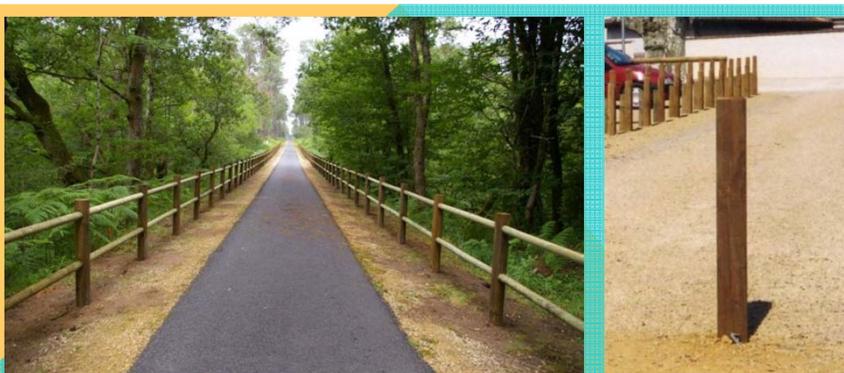
Pour souligner le caractère naturel du site, nous proposons la mise en place :

- d'un revêtement en **stabilisé renforcé** pour les cheminements piétons et les stationnements.
- d'un revêtement en **grave calcaire compactée** connectant le poste MNS et le hall d'animation;
- d'un **tapis déroulant** en rouleau pour accéder à la plage depuis le poste MNS, accessible pour les PMR;
- de **résine gravillonnée** marquant les traversées piétonnes sur la piste cyclable.

La teinte des revêtements s'intégrera au mieux dans le paysage tout en marquant les différents usages.

Les matériaux proposés présentent les spécificités suivantes :

- **Le stabilisé renforcé** aux liants pouzzolaniques ou polymères est un mélange de petits granulats naturels avec un liant de synthèse. Le liant peut être facilement colorable par l'addition d'adjuvants. L'épaisseur du revêtement sera de 10 cm pour les surfaces piétonnisées et de 12 cm pour celles circulées. La teinte sera en accord avec le sable de la plage. Afin de garantir la résistance de l'ouvrage, une bordure bois de 4 cm de large sera positionnée en rive du revêtement afin d'assurer sa pérennité et marquer l'emprise;
- **La grave calcaire compactée** sera utilisée pour créer un cheminement piéton traversant la plage et l'aire de jeux. Le granulat sera en accord avec le stabilisé renforcé;
- **Le tapis déroulant** de type textile en rouleau ou lattes en rouleau aura une largeur accessible de 1.50 m et sera mis en place depuis le poste MNS jusqu'au bord de l'eau;
- **La résine gravillonnée** sera mise en œuvre sur la piste cyclable et sur la voirie en enrobé (route du port) pour signaler les traversées des piétons et des cyclistes et canaliser les franchissements. Son coloris, accordé aux chemins piétons et différencié de la piste cyclable et de la voirie permettra ainsi de limiter les conflits d'usages entre les usagers du site (piéton, cycles, voitures).



La piste cyclable sera protégée par des barrières bois hautes . Les stationnements seront canalisés par des barrières bois basses et de potelets bois fixes et amovibles (accès pompiers).

9 . Mobilier

- Bancs – banquettes – chaises longues
- Salons : Divans + Table basse
- Tables de pique-nique
- Appui-vélos (Communauté de Communes)
- Ponton handi-pêche



Le projet de requalification doit renforcer l'identité du site, notamment au travers des mobiliers choisis.

Nous privilégions des mobiliers sobres et de qualité s'intégrant pleinement dans cet espace naturel et préservé, et déjà utilisés sur d'autres sites lacustres aménagés par Géolandes.

Les **POTELETS** : en pin, de sections ronde, diam. 14 cm.

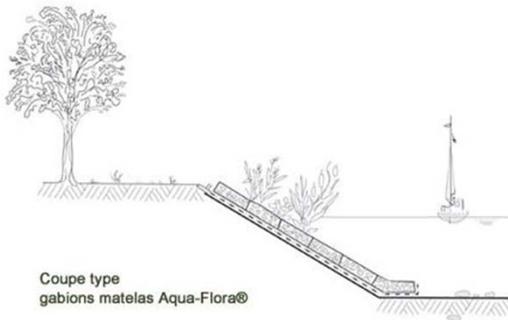
Les **BANCS, BANQUETTES, DIVANS, TABLES BASSES** ou de **PIQUE-NIQUE** et **CHAISES LONGUES** seront en pin et avec des structures en acier finition galvanisé

Les **ARCEAUX VELOS** : en pin (modèle fourni par la communauté de communes).

Le **PONTON HANDI-PÊCHE** : en bois naturellement classe IV, adapté aux zones humides

10 . Génie végétal // Le port de plaisance

14



Le projet d'aménagement du plan-plage lacustre de Sainte-Eulalie constitue aussi une opération de requalification des accès au port de plaisance de Sainte-Eulalie.

Différentes solutions de génie végétal visant à pérenniser le port sont proposées :

- **Le renforcement des berges** sous la forme de gabions immergés, surmontés d'une géonatte végétalisées (boudins plantés d'hélophytes à base de végétaux prélevés sur site), l'ensemble étant maintenu par une double rangée de pieux bois
- **Le système de guidage des bateaux** par pieux lancés tous les mètres
- La mise en place d'une lice en métal fixée sur la rampe de mise à l'eau et sur le ponton bois pour sécuriser les usagers de la rampe
- **Le brise lame** sous la forme d'un système anti-batillage avec 2 rangs de pieux battus et fagots de saules intercalés

Annexe 2 : Projet d'aménagement des abords du lac de Parentis/Biscarrosse sur la commune de Sainte Eulalie-en-Born



1 : Installation de mobilier

- Enlèvement et évacuation de l'ancien mobilier urbain et remplacement par des éléments en bois (6 bancs, 5 banquettes, 4 divans, 2 tables basses, 2 tables pique-nique, 8 chaises longues et 5 bornes cendriers). Ces éléments sont répartis sur l'ensemble de la zone, du port à la plage.
- Installation de jeux pour enfants supplémentaires au niveau de la plage (1 structure multi activités, une cabane observatoire, 3 jeux ressort et une balançoire à bascule). Ces jeux seront complétés avec 3 agrès sport adulte.

2 : Délimitation de l'accès aux voitures

- = Barrière avec cadenas
- Bornes/ noues/barrière bois

La réorganisation du stationnement automobile se fait par :

- implantation de bornes sur 150 ml (soit 76 bornes),
- l'installation de 2 barrières à cadenas,
- la mise en place de 200 ml de barrières bois (le long de la piste cyclables),
- la création de noues ou fossés sur 180 ml.

Ces aménagements permettront de bloquer l'accès aux voitures au niveau des zones boisées. Ainsi les zones de stationnement seront délimitées tout en conservant la même capacité d'accueil du nombre d'automobiles sans nécessiter d'autres aménagements.

3 : Plantations

- Densification des plantations au niveau de l'aire d'accueil camping-cars. Environ 25 arbres seront plantés dans cette zone (chênes, saules, aulnes, châtaigner, peupliers).
- Abattage de peupliers en mauvais état sanitaire.
- ✦ - Ilots de protection des capricornes (conservation des troncs abattus).

4 : L'accueil des PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

- Cheminement de l'accès à la plage : remplacement du platelage existant par de la grave calcaire compactée sur 1,5 m de large et 100 m de long. Puis prolongement jusqu'au sable par un cheminement amovible saisonnier de 40 ml de textile ou de lattes en rouleau.
- Réaménagement des places de stationnement PMR au droit du cheminement.
- Création d'un poste handi-pêche avec cheminement et parking dédié.

5 : Aménagement du port

— Renfort de berges

- Protection de 95 ml de berges à l'entrée nord, au droit du ponton existant par technique de génie végétal : gabions immergés et géonattes végétalisées fixées sur des pieux bois.
- Sécurisation de la rampe de mise à l'eau des bateaux avec guidage des bateaux par pieux lancés.

6 : Aménagements cycles/piétons

- Création de 2 passages piétons supplémentaires sur le parking.
- Marquage au sol des traversées piétonnes sur la piste cyclable Vélodyssée.
- Pose d'une signalétique verticale au niveau des traversées piétonnes de la piste cyclable.
- Relocalisation des râteliers vélo au niveau des passages piétons traversant la piste cyclable.
- Pose de 200 ml de barrière bois sur la bordure nord de la piste cyclable.
- Création d'une continuité piétonne entre le hall d'animations et le chemin d'accès au poste MNS.

ETUDE PREALABLE AUX AMENAGEMENTS DES ABORDS DU LAC DE PARENTIS/BISCARROSSE SUR LA COMMUNE DE SAINTE EULALIE-EN-BORN - Plan Plage lacustre -

CONTEXTE ET DEMANDE :

La commune de Sainte Eulalie-en-Born a sollicité l'intervention du syndicat mixte Géolandes pour aménager ses bords d'étang. Après consultation, l'étude a été confiée à l'atelier de paysage B et JN TOURNIER.

Cette étude comprend deux phases : un diagnostic de l'existant visant à analyser la fréquentation et le fonctionnement de la zone d'étude, et des propositions d'aménagement qui prendront en compte les résultats du diagnostic.

Géolandes a souhaité une analyse des habitats et espèces à enjeux patrimonial sur la zone d'étude (voir carte 1) afin d'intégrer ces éléments à la phase de diagnostic (à l'automne 2015) et orienter au mieux les aménagements.



Carte 1

PROSPECTIONS :

Au total 3 prospections de terrain ont été effectuées par Sophie HALM (Technicien naturaliste, Service Espaces Naturels Sensibles, Direction de l'Environnement du Conseil départemental des Landes, en poste à Pissos) de mi-mai à fin août 2015.

RESULTATS :



Carte 2

Remarque : les étoiles sont des zones de stockage de déchets divers (pneu, plastiques, déchets verts, ...). Les dépôts de végétaux, s'ils ne sont pas bien cloisonnés, représentent une porte d'entrée à l'introduction de nouvelles espèces exotiques dans les milieux naturels.

Les habitats

- La zone annotée « A » est un petit boisement de chênaie pédonculée à Molinie bleue (Habitat d'intérêt communautaire 9190-1). Cet habitat est considéré comme étant fréquent sur le site Natura 2000 des « zones humides de l'arrière-dune du pays de Born » et en bon état de conservation ;
- La zone annotée « B » est un boisement composé essentiellement de Bourdaine et de Saule roux. Ce milieu arbustif humide constitue un élément de maintien des berges et de protection notamment pour les ports de plaisance ;

- La zone annotée « C » correspond à une forêt alluviale à Aulne glutineux (Habitat prioritaire d'intérêt communautaire 91E0). Jouant un rôle très important pour le maintien des berges, ce type de forêt a un intérêt patrimonial fort puisqu'en forte régression du fait des activités anthropiques. Sur le site Natura 2000 des « zones humides de l'arrière-dune du pays de Born » il est considéré en bon état de conservation. Bien qu'en dehors de la zone d'étude, cet habitat mérite d'être signalé car il se trouve à proximité immédiate de celle-ci, est vaste et présente un intérêt patrimonial élevé.

Les espèces

- **la loutre d'Europe** (point orange sur la carte 2) :

Une empreinte a été observée sur la plage en bord d'étang. C'est une espèce protégée au niveau national, international et communautaire (Espèce d'intérêt communautaire 11355). Elle fréquente aussi bien les eaux courantes que stagnantes, son domaine vital est grand et pouvant atteindre 20 à 30 km. L'état des populations est considéré comme bon et stable sur le site Natura 2000 des « zones humides de l'arrière-dune du pays de Born ».



- **l'agrion blanchâtre** (point violet sur la carte 2) :



Localisée à la limite sud de la zone d'étude, cette petite demoiselle est une endémique stricte du Sud-Ouest de L'Europe et figure sur la Liste Rouge Européenne des Odonates (classée LC : préoccupation mineure). Elle aime les secteurs calmes des ruisseaux, où ses larves se cachent dans la végétation aquatique ou dans les systèmes racinaires immergés le long des berges.

CONCLUSIONS :

La zone d'étude est constituée essentiellement de milieux anthropiques qui ont gardé un caractère paysager très « nature ».

La zone en elle-même présente peu d'habitats et espèces à enjeux du point de vue du patrimoine naturel. Le boisement de chêne occupe une petite surface, la loutre avec son domaine vital de plusieurs kilomètres est bien présente sur l'ensemble des étangs du Born et l'agrion est inféodé aux milieux humides qui se trouvent au sud.

Le plus gros enjeu de cette zone est donc sa localisation à proximité immédiate du courant de Sainte Eulalie et du marais de la Tafarde identifié comme une des 5 zones « cœurs vitales * » désignée pour le Vison d'Europe (cf. diagnostic Vison d'Europe réalisé par la Communauté des Communes des Grands Lacs en 2013, Annexe 14 du DOCOB Natura 2000 des « zones humides de l'arrière-dune du pays de Born »).

**les zones « cœurs vitales » désignent des zones dominées par des habitats préférentiels du Vison d'Europe à savoir des habitats avec une structure de végétation dense et fermée au niveau du sol, des conditions de milieux hygrophiles ou subissant des inondations en lien avec la dynamique alluviale (roselières, bois marécageux, forêt alluviale,...).*

Annexe 10 : Mesures prises en faveur de l'environnement

Les mesures et les caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont listées ci-après, par thématique environnementale.

Milieus naturels :

Les enjeux naturels les plus importants dans l'emprise projet – la chênaie pédonculée à Molinie bleue et la saulaie humide – seront préservés par les travaux.

Les opérations de débroussaillage seront réalisées hors période de reproduction des oiseaux (hors mars à août).

Eau :

Compte tenu de la faible surface des revêtements au sol du projet (environ 660 m²), la gestion des eaux pluviales actuelles sera conservée : infiltration dans le sol sableux.

Le projet ne prévoit pas d'implanter d'installations sanitaires nouvelles. La situation des sanitaires actuels (douche, WC) ne sera pas modifiée.

Paysage :

Situé dans le périmètre du site inscrit « étangs landais nord », un soin particulier sera pris pour intégrer les aménagements dans le paysage :

- ▶ Plantation avec des espèces locales (chênes pédonculés, pins maritimes, aulnes, etc.),
- ▶ Renforcement de l'entrée du port par du génie végétal,
- ▶ Mobilier urbain sobre, de qualité, en bois,
- ▶ Revêtement au sol en stabilisé.